

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2022

---

LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU CPF - (N° 212)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par  
M. Delaporte

-----

### TITRE

À la fin de l'intitulé de la proposition de loi, substituer aux mots :

« les abus et les fraudes au compte personnel de formation »

les mots :

« le démarchage commercial abusif au compte personnel de formation et les pratiques commerciales frauduleuses liées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre plus précis le titre en corrélation avec le contenu de la proposition de loi.

Nous souscrivons pleinement aux objectifs de lutte contre les abus et fraudes au CPF des entreprises commerciales et personnes malveillantes. Il ne faudrait néanmoins pas laisser suggérer que les bénéficiaires du CPF « abusent » ou « fraudent » et ainsi borner le titre aux pratiques visées par le texte.